



RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-287

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-116 RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE D'ASBESTOS (Zone 46-C, 60-C, et 79-C)

ATTENDU que la Ville d'Asbestos à le pouvoir, en vertu de la Loi, d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le zonage sur son territoire;

ATTENDU que la Ville d'Asbestos a adopté le Règlement numéro 2006-116 : règlement de zonage en 2006;

À CES CAUSES, qu'il soit par les présentes ordonné et statué et il est ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1 – Modification la grille de spécifications de la zone 46-C:

La grille de spécifications de la zone **46-C** est modifiée telle que montrée aux figures suivantes :

 <p>345, boul. Saint-Luc, Asbestos, J1T 2W4 (819) 879-7171</p>	<p>GRILLE DE SPÉCIFICATIONS</p> <p>15 juin 2016</p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;"> <p>ZONE 46-C</p> </div>																								
<p>USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉES</p>																										
<p><input checked="" type="checkbox"/> Usage autorisé <input type="checkbox"/> Usage prohibé</p>																										
<p>HABITATION</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Unifamiliale isolée <input checked="" type="checkbox"/> Unifamiliale jumelée <input checked="" type="checkbox"/> Unifamiliale en rangée <input checked="" type="checkbox"/> Bifamiliale isolée <input checked="" type="checkbox"/> Bifamiliale jumelée <input checked="" type="checkbox"/> Bifamiliale en rangée <input type="checkbox"/> Trifamiliale isolée <input type="checkbox"/> Trifamiliale jumelée <input type="checkbox"/> Trifamiliale en rangée <input type="checkbox"/> Multifamiliale 4 à 6 logements <input type="checkbox"/> Multifamiliale plus de 6 logements <input checked="" type="checkbox"/> Habitation collective <input type="checkbox"/> Maison mobile <input type="checkbox"/> Parc de maisons mobiles <input type="checkbox"/> Roulotte <p>COMMERCE</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Commerce de voisinage <input checked="" type="checkbox"/> Commerce en général <input type="checkbox"/> Commerce contraignant <p>SERVICE</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Service de voisinage <input checked="" type="checkbox"/> Service en général <input type="checkbox"/> Service contraignant <input type="checkbox"/> Service et bureaux <p>HÉBERGEMENT ET RESTAURATION</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Hébergement <input type="checkbox"/> Camping <input checked="" type="checkbox"/> Restaurant <input checked="" type="checkbox"/> Bar (sans spectacle érotique) <input type="checkbox"/> Bar (avec spectacle érotique) <input type="checkbox"/> Cabane à sucre (saisonnnière) <input checked="" type="checkbox"/> Salle de réception, salle de danse 	<p>CULTURE, RÉCRÉATION, DIVERTISSEMENT ET LOISIRS</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Salle de spectacle, cinéma, théâtre, amphithéâtre <input checked="" type="checkbox"/> Musée, salle d'exposition, galerie <input checked="" type="checkbox"/> Salle de jeux et d'amusements <input checked="" type="checkbox"/> Bibliothèque, maison de la culture <p>PARC ET ESPACE SPORTIF</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Parc <input type="checkbox"/> Conservation environnementale <input checked="" type="checkbox"/> Parc linéaire <input checked="" type="checkbox"/> Centre de sport ou de loisirs intérieurs maison de jeunes, clubs sociaux <input checked="" type="checkbox"/> Centre de sport extérieur intensif <input type="checkbox"/> Centre de sport extérieur extensif <input type="checkbox"/> Centre d'équitation <input type="checkbox"/> Centre de sport ou de loisirs contraignants <input type="checkbox"/> Pourvoirie <input type="checkbox"/> Marina, plage, accès au cours d'eau <p>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Service administratif <input checked="" type="checkbox"/> Centre d'enseignement général (école) <input checked="" type="checkbox"/> Centre de la petite enfance (garderie) <input checked="" type="checkbox"/> Service de santé <input checked="" type="checkbox"/> Lieux de culte et d'assemblée <input type="checkbox"/> Cimetière et crématorium <input checked="" type="checkbox"/> Centre communautaire 	<p>SERVICE D'UTILITÉ PUBLIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Élimination des déchets <input type="checkbox"/> Récupération des matières résiduelles <input type="checkbox"/> Équipement de traitement des eaux et usine de filtration <input type="checkbox"/> Équipement énergétique et de télécommunication <input type="checkbox"/> Centre de service public <p>INDUSTRIE ET SERVICE INDUSTRIEL</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Industrie légère <input type="checkbox"/> Industrie de faible contrainte <input type="checkbox"/> Industrie contraignante <input type="checkbox"/> Entreposage intérieur <input type="checkbox"/> Entreposage extérieur <input type="checkbox"/> Cour de rebuts et de transformation métallique <p>EXTRACTION / MINE</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Extraction / carrière / sablière <p>AGRICULTURE</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ferme sans élevage <input type="checkbox"/> Ferme d'élevage sans restriction <input type="checkbox"/> Ferme d'élevage avec restriction <input type="checkbox"/> Services agricoles <input type="checkbox"/> Entreprise agro-industrielle <p>FORESTERIE</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Exploitation commerciale de la forêt <input type="checkbox"/> Services forestiers 																								
<p>NOTES</p> <hr/> <hr/> <hr/>																										
<p>BÂTIMENT PRINCIPAL:</p>																										
<p>CONSTRUCTION</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%;">Dimension minimale de la façade avant:</td> <td style="text-align: center;">7 m</td> </tr> <tr> <td>Profondeur minimale du bâtiment:</td> <td style="text-align: center;">6 m</td> </tr> <tr> <td>Hauteur minimale:</td> <td style="text-align: center;">5 m</td> </tr> <tr> <td>Hauteur maximale:</td> <td style="text-align: center;">15 m</td> </tr> <tr> <td>Logement permis au sous-sol:</td> <td style="text-align: center;">non</td> </tr> <tr> <td>Logement permis dans un établissement commercial:</td> <td style="text-align: center;">oui</td> </tr> </table>	Dimension minimale de la façade avant:	7 m	Profondeur minimale du bâtiment:	6 m	Hauteur minimale:	5 m	Hauteur maximale:	15 m	Logement permis au sous-sol:	non	Logement permis dans un établissement commercial:	oui	<p>IMPLANTATION</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%;">Marge de recul avant minimale:</td> <td style="text-align: center;">1,5 m</td> </tr> <tr> <td>Marge de recul arrière minimale:</td> <td style="text-align: center;">2 m</td> </tr> <tr> <td>Marges de recul latérales minimales:</td> <td style="text-align: center;">2 m</td> </tr> <tr> <td>Marges de recul latérales minimales pour un bâtiment jumelés ou en rangée:</td> <td style="text-align: center;">2 m</td> </tr> <tr> <td>Somme minimale des marges latérales:</td> <td style="text-align: center;">4 m</td> </tr> <tr> <td>Somme minimale des marges latérales pour un bâtiment jumelés ou en rangée:</td> <td style="text-align: center;">2 m</td> </tr> </table>		Marge de recul avant minimale:	1,5 m	Marge de recul arrière minimale:	2 m	Marges de recul latérales minimales:	2 m	Marges de recul latérales minimales pour un bâtiment jumelés ou en rangée:	2 m	Somme minimale des marges latérales:	4 m	Somme minimale des marges latérales pour un bâtiment jumelés ou en rangée:	2 m
Dimension minimale de la façade avant:	7 m																									
Profondeur minimale du bâtiment:	6 m																									
Hauteur minimale:	5 m																									
Hauteur maximale:	15 m																									
Logement permis au sous-sol:	non																									
Logement permis dans un établissement commercial:	oui																									
Marge de recul avant minimale:	1,5 m																									
Marge de recul arrière minimale:	2 m																									
Marges de recul latérales minimales:	2 m																									
Marges de recul latérales minimales pour un bâtiment jumelés ou en rangée:	2 m																									
Somme minimale des marges latérales:	4 m																									
Somme minimale des marges latérales pour un bâtiment jumelés ou en rangée:	2 m																									
<p>USAGES DOMESTIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <p>Notes:</p> <hr/> <hr/>																										

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉES

Usage autorisé Usage prohibé

HABITATION

- Unifamiliale isolée
- Unifamiliale jumelée
- Unifamiliale en rangée
- Bifamiliale isolée
- Bifamiliale jumelée
- Bifamiliale en rangée
- Trifamiliale isolée
- Trifamiliale jumelée
- Trifamiliale en rangée
- Multifamiliale 4 à 6 logements
- Multifamiliale plus de 6 logements
- Habitation collective
- Maison mobile
- Parc de maisons mobiles
- Roulotte

COMMERCE

- Commerce de voisinage
- Commerce en général
- Commerce contraignant

SERVICE

- Service de voisinage
- Service en général
- Service contraignant
- Service et bureaux

HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

- Hébergement
- Camping
- Restaurant
- Bar (sans spectacle érotique)
- Bar (avec spectacle érotique)
- Cabane à sucre (saisonnier)
- Salle de réception, salle de danse

NOTES

Spécifiquement autorisé : Maximum 4 logements par bâtiment

CULTURE, RÉCRÉATION,

DIVERTISSEMENT ET LOISIRS

- Salle de spectacle, cinéma, théâtre, amphithéâtre
- Musée, salle d'exposition, galerie
- Salle de jeux et d'amusements
- Bibliothèque, maison de la culture

PARC ET ESPACE SPORTIF

- Parc
- Conservation environnementale
- Parc linéaire
- Centre de sport ou de loisirs intérieurs maison de jeunes, clubs sociaux
- Centre de sport extérieur intensif
- Centre de sport extérieur extensif
- Centre d'équitation
- Centre de sport ou de loisirs contraignants
- Pourvoirie
- Marina, plage, accès au cours d'eau

PUBLIC ET INSTITUTIONNEL

- Service administratif
- Centre d'enseignement général (école)
- Centre de la petite enfance (garderie)
- Service de santé
- Lieux de culte et d'assemblée
- Cimetière et crématorium
- Centre communautaire

SERVICE D'UTILITÉ PUBLIQUE

- Élimination des déchets
 - Récupération des matières résiduelles
 - Équipement de traitement des eaux et usine de filtration
 - Équipement énergétique et de télécommunication
 - Centre de service public
- #### INDUSTRIE ET SERVICE INDUSTRIEL
- Industrie légère
 - Industrie de faible contrainte
 - Industrie contraignante
 - Entreposage intérieur
 - Entreposage extérieur
 - Cour de rebuts et de transformation métallique

EXTRACTION / MINE

- Extraction / carrière / sablière

AGRICULTURE

- Ferme sans élevage
- Ferme d'élevage sans restriction
- Ferme d'élevage avec restriction
- Services agricoles
- Entreprise agro-industrielle

FORESTERIE

- Exploitation commerciale de la forêt
- Services forestiers

USAGES DOMESTIQUES

- Oui
- Non

Notes:

BÂTIMENT PRINCIPAL:

CONSTRUCTION

Dimension minimale de la façade avant:	7 m
Profondeur minimale du bâtiment:	6 m
Hauteur minimale:	5 m
Hauteur maximale:	15 m
Logement permis au sous-sol:	non
Logement permis dans un établissement commercial:	oui

IMPLANTATION

Marge de recul avant minimale:	1,5 m
Marge de recul arrière minimale:	2 m
Marges de recul latérales minimales:	2 m
Marges de recul latérales minimales pour un bâtiment jumelés ou en rangée:	2 m
Somme minimale des marges latérales:	4 m
Somme minimale des marges latérales pour un bâtiment jumelés ou en rangée:	2 m

ARTICLE 2 – Modification de la grille des spécifications de la zone 60-C

La grille de spécifications de la zone **60-C** est modifiée telle que montrée aux figures suivantes :

		GRILLE DE SPÉCIFICATIONS	
345, boul. Saint-Luc, Asbestos, J1T 2W4 (819) 879-7171		20 juin 2018	
		ZONE 60-C	
		Avant	
USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉES			
<input checked="" type="checkbox"/> Usage autorisé <input type="checkbox"/> Usage prohibé			
HABITATION <input checked="" type="checkbox"/> Unifamiliale isolée <input checked="" type="checkbox"/> Unifamiliale jumelée <input checked="" type="checkbox"/> Unifamiliale en rangée <input checked="" type="checkbox"/> Bifamiliale isolée <input type="checkbox"/> Bifamiliale jumelée <input type="checkbox"/> Bifamiliale en rangée <input type="checkbox"/> Trifamiliale isolée <input type="checkbox"/> Trifamiliale jumelée <input type="checkbox"/> Trifamiliale en rangée <input type="checkbox"/> Multifamiliale 4 à 6 logements <input type="checkbox"/> Multifamiliale plus de 6 logements <input checked="" type="checkbox"/> Habitation collective <input type="checkbox"/> Maison mobile <input type="checkbox"/> Parc de maisons mobiles <input type="checkbox"/> Roulotte	CULTURE, RÉCRÉATION, DIVERTISSEMENT ET LOISIRS <input type="checkbox"/> Salle de spectacle, cinéma, théâtre, amphithéâtre <input type="checkbox"/> Musée, salle d'exposition, galerie <input type="checkbox"/> Salle de jeux et d'amusements <input type="checkbox"/> Bibliothèque, maison de la culture	SERVICE D'UTILITÉ PUBLIQUE <input type="checkbox"/> Élimination des déchets <input type="checkbox"/> Récupération des matières résiduelles <input type="checkbox"/> Équipement de traitement des eaux et usine de filtration <input type="checkbox"/> Équipement énergétique et de télécommunication <input type="checkbox"/> Centre de service public	INDUSTRIE ET SERVICE INDUSTRIEL <input type="checkbox"/> Industrie légère <input type="checkbox"/> Industrie de faible contrainte <input type="checkbox"/> Industrie contraignante <input type="checkbox"/> Entreposage intérieur <input type="checkbox"/> Entreposage extérieur <input type="checkbox"/> Cour de rebuts et de transformation métallique
COMMERCE <input checked="" type="checkbox"/> Commerce de voisinage <input type="checkbox"/> Commerce en général <input type="checkbox"/> Commerce contraignant	PARC ET ESPACE SPORTIF <input checked="" type="checkbox"/> Parc <input type="checkbox"/> Conservation environnementale <input type="checkbox"/> Parc linéaire <input type="checkbox"/> Centre de sport ou de loisirs intérieurs maison de jeunes, clubs sociaux <input type="checkbox"/> Centre de sport extérieur intensif <input type="checkbox"/> Centre de sport extérieur extensif <input type="checkbox"/> Centre d'équitation <input type="checkbox"/> Centre de sport ou de loisirs contraignants <input type="checkbox"/> Pourvoirie <input type="checkbox"/> Marina, plage, accès au cours d'eau	EXTRACTION / MINE <input type="checkbox"/> Extraction / carrière / sablière	
SERVICE <input checked="" type="checkbox"/> Service de voisinage <input checked="" type="checkbox"/> Service en général <input type="checkbox"/> Service contraignant <input type="checkbox"/> Service et bureaux	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL <input type="checkbox"/> Service administratif <input type="checkbox"/> Centre d'enseignement général (école) <input type="checkbox"/> Centre de la petite enfance (garderie) <input type="checkbox"/> Service de santé <input type="checkbox"/> Lieux de culte et d'assemblée <input type="checkbox"/> Cimetière et crématorium <input type="checkbox"/> Centre communautaire	AGRICULTURE <input type="checkbox"/> Ferme sans élevage <input type="checkbox"/> Ferme d'élevage sans restriction <input type="checkbox"/> Ferme d'élevage avec restriction <input type="checkbox"/> Services agricoles <input type="checkbox"/> Entreprise agro-industrielle	
HÉBERGEMENT ET RESTAURATION <input type="checkbox"/> Hébergement <input type="checkbox"/> Camping <input checked="" type="checkbox"/> Restaurant <input type="checkbox"/> Bar (sans spectacle érotique) <input type="checkbox"/> Bar (avec spectacle érotique) <input type="checkbox"/> Cabane à sucre (saisonnnière) <input type="checkbox"/> Salle de réception, salle de danse		FORESTERIE <input type="checkbox"/> Exploitation commerciale de la forêt <input type="checkbox"/> Services forestiers	
NOTES Spécifiquement autorisé : _____ _____ _____	USAGES DOMESTIQUES <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Notes: _____ _____		
BÂTIMENT PRINCIPAL:			
CONSTRUCTION		IMPLANTATION	
Dimension minimale de la façade avant:	7 m	Marge de recul avant minimale:	7 m
Profondeur minimale du bâtiment:	6 m	Marge de recul arrière minimale:	8 m
Hauteur minimale:	5 m	Marges de recul latérales minimales:	2 m
Hauteur maximale:	10 m	Marges de recul latérales minimales pour un bâtiment jumelés ou en rangée:	2 m
Logement permis au sous-sol:	Oui	Somme minimale des marges latérales:	4 m
Logement permis dans un établissement commercial:	Oui	Somme minimale des marges latérales pour un bâtiment jumelés ou en rangée:	2 m

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉES

- Usage autorisé Usage prohibé

HABITATION

- Unifamiliale isolée
- Unifamiliale jumelée
- Unifamiliale en rangée
- Bifamiliale isolée
- Bifamiliale jumelée
- Bifamiliale en rangée
- Trifamiliale isolée
- Trifamiliale jumelée
- Trifamiliale en rangée
- Multifamiliale 4 à 6 logements
- Multifamiliale plus de 6 logements
- Habitation collective
- Maison mobile
- Parc de maisons mobiles
- Roulotte

COMMERCE

- Commerce de voisinage
- Commerce en général
- Commerce contraignant

SERVICE

- Service de voisinage
- Service en général
- Service contraignant
- Service et bureaux

HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

- Hébergement
- Camping
- Restaurant
- Bar (sans spectacle érotique)
- Bar (avec spectacle érotique)
- Cabane à sucre (saisonniers)
- Salle de réception, salle de danse

NOTES

Spécifiquement autorisé : Maximum 4 logements par bâtiment

CULTURE, RÉCRÉATION,

DIVERTISSEMENT ET LOISIRS

- Salle de spectacle, cinéma, théâtre, amphithéâtre
- Musée, salle d'exposition, galerie
- Salle de jeux et d'amusements
- Bibliothèque, maison de la culture

PARC ET ESPACE SPORTIF

- Parc
- Conservation environnementale
- Parc linéaire
- Centre de sport ou de loisirs intérieurs maison de jeunes, clubs sociaux
- Centre de sport extérieur intensif
- Centre de sport extérieur extensif
- Centre d'équitation
- Centre de sport ou de loisirs contraignants
- Pourvoirie
- Marina, plage, accès au cours d'eau

PUBLIC ET INSTITUTIONNEL

- Service administratif
- Centre d'enseignement général (école)
- Centre de la petite enfance (garderie)
- Service de santé
- Lieux de culte et d'assemblée
- Cimetière et crématorium
- Centre communautaire

SERVICE D'UTILITÉ PUBLIQUE

- Élimination des déchets
- Récupération des matières résiduelles
- Équipement de traitement des eaux et usine de filtration
- Équipement énergétique et de télécommunication
- Centre de service public

INDUSTRIE ET SERVICE INDUSTRIEL

- Industrie légère
- Industrie de faible contrainte
- Industrie contraignante
- Entreposage intérieur
- Entreposage extérieur
- Cour de rebuts et de transformation métallique

EXTRACTION / MINE

- Extraction / carrière / sablière

AGRICULTURE

- Ferme sans élevage
- Ferme d'élevage sans restriction
- Ferme d'élevage avec restriction
- Services agricoles
- Entreprise agro-industrielle

FORESTERIE

- Exploitation commerciale de la forêt
- Services forestiers

USAGES DOMESTIQUES

- Oui
- Non

Notes:

BÂTIMENT PRINCIPAL:

CONSTRUCTION

Dimension minimale de la façade avant:	<u>7 m</u>
Profondeur minimale du bâtiment:	<u>6 m</u>
Hauteur minimale:	<u>5 m</u>
Hauteur maximale:	<u>10 m</u>
Logement permis au sous-sol:	<u>Oui</u>
Logement permis dans un établissement commercial:	<u>Oui</u>

IMPLANTATION

Marge de recul avant minimale:	<u>7 m</u>
Marge de recul arrière minimale:	<u>8 m</u>
Marges de recul latérales minimales:	<u>2 m</u>
Marges de recul latérales minimales pour un bâtiment jumelés ou en rangée:	<u>2 m</u>
Somme minimale des marges latérales:	<u>4 m</u>
Somme minimale des marges latérales pour un bâtiment jumelés ou en rangée:	<u>2 m</u>

ARTICLE 3 – Modification de la grille des spécifications de la zone 79-C

La grille de spécifications de la zone **79-C** est modifiée telle que montrée aux figures suivantes :

		GRILLE DE SPÉCIFICATIONS	
345, boul. Saint-Luc, Asbestos, J1T 2W4 (819) 879-7171		1 novembre 2017	
		ZONE 79-C	
USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉES		Avant	
■ Usage autorisé □ Usage prohibé			
HABITATION ■ Unifamiliale isolée ■ Unifamiliale jumelée ■ Unifamiliale en rangée □ Bifamiliale isolée □ Bifamiliale jumelée □ Bifamiliale en rangée □ Trifamiliale isolée □ Trifamiliale jumelée □ Trifamiliale en rangée □ Multifamiliale 4 à 6 logements □ Multifamiliale plus de 6 logements □ Habitation collective □ Maison mobile □ Parc de maisons mobiles □ Roulotte COMMERCE □ Commerce de voisinage □ Commerce en général □ Commerce contraignant SERVICE □ Service de voisinage □ Service en général □ Service contraignant ■ Service et bureaux HÉBERGEMENT ET RESTAURATION □ Hébergement □ Camping □ Restaurant □ Bar (sans spectacle érotique) □ Bar (avec spectacle érotique) □ Cabane à sucre (saisonnière) □ Salle de réception, salle de danse	CULTURE, RÉCRÉATION, DIVERTISSEMENT ET LOISIRS □ Salle de spectacle, cinéma, théâtre, amphithéâtre □ Musée, salle d'exposition, galerie □ Salle de jeux et d'amusements □ Bibliothèque, maison de la culture PARC ET ESPACE SPORTIF ■ Parc □ Conservation environnementale □ Parc linéaire □ Centre de sport ou de loisirs intérieurs maison de jeunes, clubs sociaux □ Centre de sport extérieur intensif □ Centre de sport extérieur extensif □ Centre d'équitation □ Centre de sport ou de loisirs contraignants □ Pourvoirie □ Marina, plage, accès au cours d'eau PUBLIC ET INSTITUTIONNEL □ Service administratif □ Centre d'enseignement général (école) □ Centre de la petite enfance (garderie) □ Service de santé □ Lieux de culte et d'assemblée □ Cimetière et crématorium □ Centre communautaire	SERVICE D'UTILITÉ PUBLIQUE □ Élimination des déchets □ Récupération des matières résiduelles □ Équipement de traitement des eaux et usine de filtration □ Équipement énergétique et de télécommunication □ Centre de service public INDUSTRIE ET SERVICE INDUSTRIEL □ Industrie légère □ Industrie de faible contrainte □ Industrie contraignante □ Entreposage intérieur □ Entreposage extérieur □ Cour de rebuts et de transformation métallique EXTRACTION / MINE □ Extraction / carrière / sablière AGRICULTURE □ Ferme sans élevage □ Ferme d'élevage sans restriction □ Ferme d'élevage avec restriction □ Services agricoles □ Entreprise agro-industrielle FORESTERIE □ Exploitation commerciale de la forêt □ Services forestiers	
NOTES Spécifiquement autorisé : _____ _____ _____		USAGES DOMESTIQUES ■ Oui □ Non Notes: _____ _____	
BÂTIMENT PRINCIPAL:			
CONSTRUCTION		IMPLANTATION	
Dimension minimale de la façade avant:	7 m	Marge de recul avant minimale:	7 m
Profondeur minimale du bâtiment:	6 m	Marge de recul arrière minimale:	8 m
Hauteur minimale:	5 m	Marges de recul latérales minimales:	2 m
Hauteur maximale:	10 m	Marges de recul latérales minimales pour un bâtiment jumelés ou en rangée:	2 m
Logement permis au sous-sol:	Oui	Somme minimale des marges latérales:	4 m
Logement permis dans un établissement commercial:	n/a	Somme minimale des marges latérales pour un bâtiment jumelés ou en rangée:	2 m

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉES

- Usage autorisé Usage prohibé

HABITATION

- Unifamiliale isolée
- Unifamiliale jumelée
- Unifamiliale en rangée
- Bifamiliale isolée
- Bifamiliale jumelée
- Bifamiliale en rangée
- Trifamiliale isolée
- Trifamiliale jumelée
- Trifamiliale en rangée
- Multifamiliale 4 à 6 logements
- Multifamiliale plus de 6 logements
- Habitation collective
- Maison mobile
- Parc de maisons mobiles
- Roulotte

COMMERCE

- Commerce de voisinage
- Commerce en général
- Commerce contraignant

SERVICE

- Service de voisinage
- Service en général
- Service contraignant
- Service et bureaux

HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

- Hébergement
- Camping
- Restaurant
- Bar (sans spectacle érotique)
- Bar (avec spectacle érotique)
- Cabane à sucre (saisonnnière)
- Salle de réception, salle de danse

NOTES

Spécifiquement autorisé : Maximum 4 logements par bâtiment

CULTURE, RÉCRÉATION, DIVERTISSEMENT ET LOISIRS

- Salle de spectacle, cinéma, théâtre, amphithéâtre
- Musée, salle d'exposition, galerie
- Salle de jeux et d'amusements
- Bibliothèque, maison de la culture

PARC ET ESPACE SPORTIF

- Parc
- Conservation environnementale
- Parc linéaire
- Centre de sport ou de loisirs intérieurs
maison de jeunes, clubs sociaux
- Centre de sport extérieur intensif
- Centre de sport extérieur extensif
- Centre d'équitation
- Centre de sport ou de loisirs contraignants
- Pourvoirie
- Marina, plage, accès au cours d'eau

PUBLIC ET INSTITUTIONNEL

- Service administratif
- Centre d'enseignement général (école)
- Centre de la petite enfance (garderie)
- Service de santé
- Lieux de culte et d'assemblée
- Cimetière et crématorium
- Centre communautaire

SERVICE D'UTILITÉ PUBLIQUE

- Élimination des déchets
- Récupération des matières résiduelles
- Équipement de traitement des eaux et usine de filtration
- Équipement énergétique et de télécommunication
- Centre de service public

INDUSTRIE ET SERVICE INDUSTRIEL

- Industrie légère
- Industrie de faible contrainte
- Industrie contraignante
- Entreposage intérieur
- Entreposage extérieur
- Cour de rebuts et de transformation métallique

EXTRACTION / MINE

- Extraction / carrière / sablière

AGRICULTURE

- Ferme sans élevage
- Ferme d'élevage sans restriction
- Ferme d'élevage avec restriction
- Services agricoles
- Entreprise agro-industrielle

FORESTERIE

- Exploitation commerciale de la forêt
- Services forestiers

USAGES DOMESTIQUES

- Oui
- Non

Notes:

BÂTIMENT PRINCIPAL:

CONSTRUCTION

Dimension minimale de la façade avant:	7 m
Profondeur minimale du bâtiment:	6 m
Hauteur minimale:	5 m
Hauteur maximale:	10 m
Logement permis au sous-sol:	Oui
Logement permis dans un établissement commercial:	n/a

IMPLANTATION

Marge de recul avant minimale:	5 m
Marge de recul arrière minimale:	7 m
Marges de recul latérales minimales:	2 m
Marges de recul latérales minimales pour un bâtiment jumelés ou en rangée:	2 m
Somme minimale des marges latérales:	4 m
Somme minimale des marges latérales pour un bâtiment jumelés ou en rangée:	2 m

ARTICLE 4 – Modification de l'article 7.3.5.1 Bâtiment complémentaires isolés

Ajout du texte suivant, après le dernier alinéa de l'article 7.3.5.1 :

Dans le cas d'un bâtiment principal de type multifamiliale 4 à 6 logements, la superficie totale permise des bâtiments complémentaires isolés correspond à 50 % de la superficie d'implantation au sol du bâtiment principal.

ARTICLE 5 – Modification de l'article 7.4.2.3 Marges de recul latérales

Ajout du texte suivant, après le dernier alinéa de l'article 7.4.2.3 :

Dans le cas d'une habitation autre qu'unifamiliale isolée, il est possible de construire un (1) bâtiment accessoire jumelé (marge latérale zéro (0) mètre), lorsqu'une habitation du même type est construite ou qu'un permis de construction pour une tel habitation est délivré sur le lot adjacent.

Il est entendu que le bâtiment accessoire jumelé doit être construit simultanément sur chacun des lots adjacents.

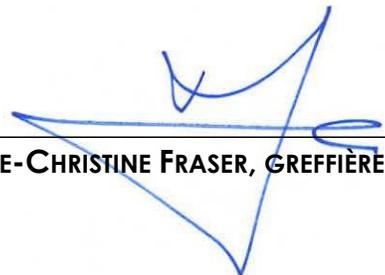
ARTICLE 6 – Entrée en vigueur

Le règlement entrera en vigueur après les formalités prévues à la Loi.

ADOPTÉ



HUGUES GRIMARD, MAIRE



MARIE-CHRISTINE FRASER, GREFFIÈRE

AL/

AVIS DE MOTION : SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018

ADOPTION DU RÈGLEMENT : SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2019

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ
MRC DES SOURCES :** LE 4 JUILLET 2019

PUBLICATION : SITE INTERNET DE LA VILLE LE 24 JUILLET 2019

ENTRÉE EN VIGUEUR : LE 4 JUILLET 2019